

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 07 FEVRIER 2018

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 07 Février 2018 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. HAGHEBAERT, Mme FEVRIER, M. ABRAHAM, Mme CARNEZAT, M.
LAVIER, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme DERIEUX, M. PECHER
Adjoints au Maire,
MM. HEBERT, HAUTELIN, Mme DESMONS, MM. MONCHIERI, FOURNEL,
Mmes COLIN, GUET, CARRIAU, DEDENON, BONNARD, MM. LECLOU,
PATRIGEON, BOUQUET, RAISONNIER, ROLLION, Mme CALMETTES, M.
GABORET, MM. LOUIS, MARCHETTI, Mme BLONDEL
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme SIMON pouvoir à Mme COLIN
Mme DELPHINE pouvoir à Mme BONNARD
Mme PEYRIDIEU pouvoir à Mme DEDENON

Madame BONNARD est élue Secrétaire de Séance.

I INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE ET MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite à la démission de Madame CHOBERT Martine de ses fonctions de Conseillère Municipale, Madame BLONDEL Marine est installée officiellement en qualité de Conseillère Municipale.

Madame BLONDEL est désignée membre des Commissions Municipales suivantes, en remplacement de Madame CHOBERT :

- Commission des Finances
- Commission Affaires sociales / Petite enfance

(Adopté à l'Unanimité)

II LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2017 Est approuvé à l'Unanimité

III EXTENSION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Sous la présidence de M. PECHER, Adjoint, et par 32 VOIX POUR (M. DUPATY, Maire, s'étant retiré pour le vote), il est décidé d'étendre, pour la durée du mandat en cours, les compétences déléguées par le Conseil Municipal au Maire (mentionnées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) dans les domaines suivants :

- procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,
- transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €,
- demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ; étant précisé que cette délégation est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable et des subventions sollicitées,

- procéder au dépôt de toutes demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

IV AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Est approuvé, par application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville en 2017 (montant total des acquisitions : 33.029,20 €; montant des cessions : 4.950,00 €)

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Dans le cadre de la préservation de l'espace naturel de la Vallée du Loing, est approuvée l'acquisition des terrains cadastrés BL n°151 et 152 de 2.235 m², situés au lieu-dit « Le Chantier », au prix de 1.340 €. Des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département pour financer cette acquisition au titre de la protection des zones humides

(Adopté à l'Unanimité)

V EDUCATION / ENFANCE

1°) Il est décidé d'attribuer aux coopératives scolaires :

- 13.920 € de subventions annuelles pour 2018, soit 4.560 € pour les écoles maternelles et 9.360 € pour les écoles élémentaires,
- 16.530 € de subventions pour les projets d'écoles 2018 (spectacles, sorties scolaires...), soit 285 € par classe.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Dans le cadre de l'organisation de classes de découverte, il est décidé de verser :

- une subvention de 2.500 € à la coopérative scolaire de l'école de Saint-Firmin pour l'organisation d'un séjour avec nuitée pour une classe de CE1/CE2, du 02 au 07 avril 2018, à CROCQ (Creuse) avec option équitation ;
- une subvention de 4.000 € à la coopérative scolaire de l'école du Clos-Vinot pour l'organisation, en janvier et mars, d'un projet sans nuitée pour trois classes de CP, sur le thème du cirque et des arts plastiques

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Pour l'organisation de 4 classes à thèmes dans les écoles en 2018, une subvention sera sollicitée auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), à hauteur d'un montant de 3.700 €, pour un budget prévisionnel total de 8.764 €.

(Adopté à l'Unanimité)

VI CULTURE / JUMELAGES

1°) Dans le cadre de la programmation prévisionnelle 2018 du Centre d'Art contemporain des Tanneries, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, avec les différents partenaires et artistes, les contrats de résidence, les conventions de prêts et de dépôts d'œuvres, les contrats avec les intervenants des rencontres publiques et conversations, les conventions de partenariat et tous documents nécessaires à la réalisation de cette programmation artistique et culturelle.

Par ailleurs, il est décidé de solliciter auprès de l'Etat l'attribution, pour le Centre des Tanneries, du Label « Centre d'art contemporain d'intérêt national ».

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Il est décidé d'attribuer une subvention de 2.500 € au Collège Schuman pour l'organisation d'un séjour linguistique d'élèves hispanisants dans la Ville jumelle espagnole de Vilanova del Cami, prévu en mars 2018.

(Adopté à l'Unanimité).

VII RESSOURCES HUMAINES

1°) Sont approuvés :

- la création à compter du 1^{er} mars 2018 :
 - o d'un poste d'Adjoint du patrimoine à temps complet accessible à des candidats relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine (C)
 - o d'un poste de Chargé des Ressources Humaines à temps complet accessible à des candidats relevant des cadres d'emplois des rédacteurs (B) ou à défaut justifiant d'une expérience confirmée dans le domaine des Ressources Humaines.
 - o d'un poste de Technicien Bureau d'Etudes à temps complet accessible à des candidats relevant des cadres d'emplois des techniciens (B) ou à défaut par voie contractuelle
 - o d'un poste d'Archiviste à temps complet, accessible par voie contractuelle, aux cadres d'emplois des conservateurs ou attachés territoriaux du patrimoine (catégorie A) ou assistants territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie B)
- la suppression à compter du 1^{er} mars 2018 d'un poste de saisonnier Adjoint du Patrimoine à temps non complet (20 heures hebdomadaires)

(Adopté à l'Unanimité).

2°) Le Conseil Municipal détermine les taux de promotion d'avancements de grades du personnel communal pour toutes les filières et tous les grades comme suit :

- 100% de l'effectif des agents promouvables remplissant les conditions d'avancement de grade après examen professionnel,
- 50% de l'effectif des agents promouvables remplissant les conditions d'avancement de grade sans examen professionnel.

(Adopté à l'Unanimité).

3°) Il est décidé d'étendre la définition des fonctions itinérantes aux agents assurant les fonctions d'assistant(e)s maternel(le)s devant se rendre sur les différents sites de la Collectivité proposant des activités pour les enfants en garde à leur domicile et de fixer le montant annuel des indemnités versées à chaque agent assurant ces fonctions comme suit :

Nombre de kilomètres	Montant annuel correspondant
De 1 à 100 kilomètres par an	40 €
De 101 à 200 kilomètres par an	80 €
De 201 à 300 kilomètres par an	120 €
De 301 à 400 kilomètres par an	160 €
De 401 à 500 kilomètres par an	180 €
Plus de 500 kilomètres par an	210 €

(Adopté à l'Unanimité).

Ce compte-rendu succinct du 07 Février 2018 est consultable sur le site Internet de la Ville d'Amilly

4°) Il est pris acte de la présentation, aux membres du Conseil Municipal, du Plan de formation 2018 des agents de la Ville (non soumis au vote).

VIII COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES D'ETUDES

Décision du 26/10/2017 : Conclusion d'un avenant au marché d'études suivant :

Objet	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Reconstruction de la Ferme du Bourg Mission de Contrôle Technique	SAS DEKRA	+ 500,00 plus-value suite à intégration d'une mission complémentaire (ATTAXES)	13.350,00

MARCHES DE TRAVAUX

Décisions des 23/10, 09/11, 10/11, 14/11, 16/11, 22/12/2017 : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Construction d'un restaurant scolaire sur le site du Clos-Vinot			
Lot n°03 : Charpente métallique	ID CONSTRUCTION	-3.112,00	120.388,00
Lot n°04 : Etanchéité	SARL METAL 37	+ 1.100,00	103.100,00
Lot n°11 : Electricité	SERVITECHNIQUE	+ 442,15	52.780,45
Lot n°13 : Equipements cuisine	SARL LEFORT	-298,00	2.517,00
Création de bureaux pour les services municipaux			
Lot n°01 : VRD – Espaces verts	COLAS CENTRE OUEST	+ 9.545,00	49.519,00
Travaux de VMC à l'Espace Jean Vilar et remplacement de l'armoire de climatisation du	LECLERC DESIRE	+ 1.391,45	174.365,84

local Centre technique informatique			
Réhabilitation de la Ferme du Bourg en bureaux Lot n°12 : Peinture	SAS NEYRAT	+ 6.992,00	36.992,00
Extension de la Maison des Associations Lot n°01 : VRD – Maçonnerie Lot n°09 : Electricité	REVIL SAS BUREAU	+ 13.978,46 -3.299,11	133.978,46 19.168,89

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Décisions des 27/11 et 18/12/2017 : Conclusion des marchés de fournitures et services suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Elagage et abattage d'arbres	SAS Forêt de l'Île de France	Accord-cadre à bons de commande pour 1 an renouvelable 3 fois Seuil maxi : 25.000
Acquisition d'un véhicule électrique et location d'une batterie	Ets BASTY	13.008,23
Plateforme de dématérialisation des procédures de marchés publics	AVENUE WEB SYSTEMES (AWS)	Accord cadre à bons de commandes d'une durée d'un an (du 1 ^{er} /01 au 31/12/2018) Pas de seuil minimum ni maximum (passé par la centrale d'achat APPROLYS Centr'Achats et cédé à la Ville par courrier du 08/12/2017)

Décision du 02/11/2017 : Conclusion d'un avenant au marché de services suivant :

Marché	Titulaire	Objet de l'avenant	Nouveau montant du marché HT
Vérification règlementaire des installations et de tous les	QUALICONSULT	Nouvelle référence intégrée au Bordereau	Sans incidence financière sur les

matériels soumis à vérification		des Prix Unitaires	seuils du marché
--	--	--------------------	------------------

Décisions des 01/12/2017 et 12/01/2018 : Programmation aux Tanneries – Conclusion de contrats avec les prestataires suivants :

Prestataires	Animation	Date	Montant
ARUN Mali	Projection d'un film « La Maison »	20/01/2018	226,59 € net + 120 € de transport
BORNER Eva	Installation d'une vidéo projetée dans la grande halle	Du 13/01 au 25/02/2018	2.150 € net

RENOUVELLEMENT D'ADHESION

Décisions du 25/01/2018 :

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à :

- l'Association des Maires du Loiret (cotisation 2018 : 2.907,91 €)
- l'Union des conservatoires et écoles de musique du Loiret (cotisation 2018 : 270 €)

ALIENATION DE BIENS MOBILIERS

Décision du 25/01/2018 :

Aliénation de biens mobiliers par le biais du site de vente aux enchères « Webenchères » pour un prix de vente total de 2.604,00 € (mobilier, matériel d'entretien, multimédia...).

**Affiché le 13 Février 2018
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY